

REPUBLIQUE FRANCAISE Département du Nord

# **BUDGET PRIMITIF 2025**

# NOTE DE SYNTHESE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES

<u>Préambule</u>

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation.

Le budget 2025 a été présenté au conseil municipal lors de sa séance du 2 avril 2025 pour approbation.

Dans un contexte financier qui reste encore cette année incertain, le budget primitif 2025 veille à la préservation de la qualité du service public local notamment en direction de la jeunesse et des personnes âgées, au maintien d'un niveau d'investissements significatif répondant aux besoins de proximité et à notre maîtrise de la fiscalité, tout en maintenant une gestion rigoureuse.

#### **INTRODUCTION:**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

### **ELEMENTS DE CONTEXTE:**

Population totale : 3237 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 soit 25 habitants de moins par rapport à 2024

Potentiel fiscal par habitant (pop DGF): 794,32 € - moyenne nationale de la strate: 916.95 €

Potentiel financier par habitant (pop DGF) : 967,10 € - moyenne nationale de la strate : 930,14 €

# CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal a, lors de sa réunion du 12 octobre 2023, adopté l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget de la commune à compter du 1er janvier 2024.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste une priorité car elle est le seul moyen de dégager des marges de manœuvre pour maintenir un niveau d'investissement suffisant sans augmenter la fiscalité.

La section d'investissement présente des opérations non individualisées et les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les grandes orientations et objectifs de l'équipe municipale peuvent être résumés comme suit :

- en matière de dépenses de fonctionnement : maintenir la rigueur dans l'exécution des dépenses courantes en poursuivant les efforts de rationalisation des moyens (humains et matériels), stabiliser les autres charges de gestion courante, réduire les consommations d'énergie afin de limiter les effets de la hausse du prix du gaz et de l'électricité sur les dépenses de fonctionnement, tout en continuant à assurer le soutien aux associations ;
- poursuivre sur la même dynamique les dépenses d'investissement de manière à satisfaire aux besoins d'équipements publics de la population.
- en matière de recettes : pas d'augmentation des taux de fiscalité locale, sollicitation de subventions pour les programmes d'investissements.

### **BUDGET PRIMITIF 2025:**

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 157 700 € soit une augmentation de 12 % par rapport à 2024. Cette hausse s'explique par l'octroi d'une dotation dite « booster » par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH). Le montant prévisionnel du virement à la section d'investissement (chapitre 023) est plus du double par rapport à 2024.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 2 859 700 €.

Les prévisions du niveau de charges générales augmentent de 4,5% : hausse de 20% des prestations de service, hausse de 15% des matériaux nécessaire à l'exécution des travaux en régie. Il est également prévu une augmentation de 7% des charges de transport collectif.

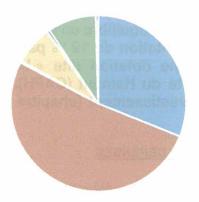
Les charges prévisionnelles de personnel augmentent de 8,7 % et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune : revalorisation du 3 points de la cotisation patronale de la CNRACL. Il est prévu une hausse de 3 points sur 2025, 2026, 2027 et 2028 soit 12 points en 4 ans. La contribution annuelle à la prévoyance des agents passe de 60 € à 120 €. Il est également tenu compte d'un accroissement de recrutement des emplois aidés.

Les atténuations de produits correspondent au reversement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

Les charges courantes sont donc en augmentation de 5,7%. Les charges financières (intérêts d'emprunts) diminuent de plus de 12%.

L'autofinancement prévisionnel y compris les dotations aux amortissements s'élève à 298 000 € et figurera en recettes d'investissement (chapitre 021).

# Budget 2025 Dépenses de fonctionnement



- 011- Charges à caractère général
- 014 Atténuations de produits
- 66 Charges financières
- 042 Amortissements et provisions
- 012 Charges de personnel
- 65 Autres charges de gestion courante
- 023 Virement à la section d'investissement

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES**

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2025 progressent de plus de 12% ( 2 817 700 € en 2024 – 3 157 700 € en 2025).

Cette hausse est due principalement à l'octroi de la dotation dite « booster » par la CAPH et l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire.

Le montant de certaines recettes reste compliqué à estimer (ex. taxe additionnelle aux droits de mutation). Le produit du fonds départemental de péréquation de la TP devrait diminuer considérablement.

Les atténuations de charges sont stables. Elles comprennent principalement les remboursements des indemnités journalières maladie et la comptabilisation de la participation salariale sur les titres restaurant (rappel : hausse de 1 € de la valeur faciale des titres à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 : 0,40 € part salariale + 0,60 € part patronale).

Le produit des services est en augmentation de plus de 16% due principalement aux loyers versés par les opérateurs propriétaires des antennes de téléphonie.

Le produit des recettes fiscales augmente de 2,27% principalement en raison de la hausse des bases d'imposition.

<u>Rappel</u>: Pour les collectivités, depuis 2021 les communes ne perçoivent plus les recettes liées à la TH sur les résidences principales mais uniquement sur les résidences secondaires et sur les logements vacants. Pour compenser à l'euro près cette suppression de recettes de TH, la commune perçoit la part départementale de la taxe foncières sur les propriétés bâties, en plus de celle de sa commune, corrigée d'un coefficient correcteur.

Le taux de foncier bâti (TFPB) de référence 2025 de la commune sera égal à son taux de TFBP auquel est ajouté le taux de TFPB 2020 du département (19,29%). La commune va en outre percevoir la somme de 279 036 € correspondant à l'effet du coefficient correcteur.

Bases d'imposition prévisionne	elles 2025	Taux proposés	Produit fiscal
			attendu
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 510 000	51,00 %	770 100
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	33 100	90,54 %	29 969
Taxe d'habitation (TH)	53 000	19,76 %	10 473
TOTAL		810 542	

Les taux d'imposition n'ont pas changé depuis 2010.

Le nombre d'habitants ayant diminué au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le montant de la **dotation forfaitaire** devrait connaître une baisse par rapport à 2024.

Au niveau national, la dotation de solidarité rurale (DSR) progresse de 150 millions d'euros. En tenant compte de la quote-part pour la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM), la progression est de 139,6 millions d'euros, soit une hausse de 6,71 %. Certaines les variables d'attribution de la DSR sont modifiées comme suit :

# - Modification de la source d'information sur la longueur de voirie

Le législateur a supprimé la référence à la voirie « classée dans le domaine public communal » pour le calcul de la DSR. Dorénavant, le Conseil d'État définit les types de voirie à prendre en compte parmi celles recensées par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) au 1er janvier de l'année de répartition.

Cette modification permet notamment de remplacer le recensement déclaratif annuel des communes par les données officielles de l'IGN et de réintégrer dans le calcul la voirie transférée aux métropoles et communautés urbaines.

# - Prise en compte du revenu par habitant pour l'éligibilité à la fraction cible de la DSR

Pour l'attribution de la fraction cible, il est calculé une moyenne sur trois ans du revenu fiscal de référence par habitant de la commune.

Les autres produits de gestion courante progressent légèrement (revalorisation de loyers et location de salles).

Les prévisions de recettes ont été déterminées avec rigueur.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement comme le montant des amortissements et des provisions permettent de financer une partie des opérations d'investissement à réaliser.

# Budget 2025 Recettes de fonctionnement



- 013 Atténuations de charge
- > 70 Produits des services, du domaine...
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et participations
- 75 Autres produits de gestion courante 77 Produits exceptionnels

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 599 900 € (hors crédits reportés qui seront repris au budget supplémentaire).

# <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>: DÉPENSES

Le capital de la dette remboursé s'élèvera à 88 089,25 €.

### Détail de la dette :

# **EMPRUNTS EN COURS AU 01/01/2025**

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT DÛ	MONTANT ANNUITE	DATE DERNIERE ANNUITE
TRAVAUX COURS DES ECOLES ET PMI	268 000,00 €	17 779,46 €	18 366,18 €	01/10/2025
TRAVAUX VOIRIE RUES H. DURRE ET A. BRUNET	360 000,00 €	96 935,07 €	27 905,76 €	25/07/2028
CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE	420 000,00 €	246 750,00 €	25 275,86 €	01/07/2036
TRAVAUX EXTENSION MAIRIE	500 000,00 €	445 704,79 €	32 414,36 €	22/08/2040
TOTAL	1 548 000,00 €	807 169,32 €	103 962,16 €	

Au 1er janvier 2025, le capital restant dû s'élève à 807 169,32 €, soit une dette par habitant de 249,36 €.

L'opération « travaux de restructuration et d'extension de la mairie » est terminée.

# Détail des dépenses d'équipement :

Opérations non individua	lisées :	
ARTICLE 212 (agencements et aménagements de	terrains)	CREDITS INSCRITS (1)
Agrandissement du carré musulman au cimetière	11 800,00 €	
TOTAL	11 800,00 €	11 800,00 €

ARTICLE 2131 (Autres bâtiments publics)		CREDITS INSCRITS (1)
Déviation descente d'eau pluviale stade	3 330,00 €	
Motorisation des volets de l'école des Grands Champs	9 845,00 €	
Remplacement du clapet coupe-feu de la chaudière de		
l'église	7 005,00 €	
TOTAL	20 180,00 €	20 000,00 €

ARTICLE 2151 (réseaux de voirie		CREDITS INSCRITS (1)
Création puits d'infiltration rue Roy	11 904,00 €	
Création d'un dos d'âne rue Carpentier	4 666,00 €	
Création places de stationnement rue Blot	28 284,00 €	-
Travaux de réfection du trottoir rue Rémy	11 740,00 €	
Réfection trottoir rue Henri Blot	5 400,00 €	
Travaux mise à niveau trottoir rue Jaurès	3 852,00 €	
TOTAL	65 846,00 €	56 000,00 €

ARTICLE 21538 (Autres réseaux)		CREDITS INSCRITS (1)
Travaux reconstruction de l'éclairage public	52 000,00 €	aded House File
TOTAL	52 000,00 €	52 000,00 €

ARTICLE 2184 (Mobilier)	cella en capital	CREDITS INSCRITS (1)
50 chaises	2 225,00 €	
15 tables pliantes	1 840,00 €	
Frigo bars salle des fêtes	12 000,00 €	
Mobilier restaurant scolaire	10 205,00 €	
TOTAL	26 270,00 €	29 000,00 €

ARTICLE 2188 (Autres matériels)		CREDITS INSCRITS (1)
2 barnums	3 800,00 €	1
Barrières routières	1 710,00 €	
Matériel camping ALSH	4 000,00 €	
Divers matériels	12 000,00 €	
TOTAL	21 510,00 €	21 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES		189 800,00 €

Opérations Mameaupa à seznedeb set		
N°917 : VIDEOPROTECTION		CREDITS INSCRITS (1)
Article 2158 Extension du système de vidéoprotection		
urbaine	120 000,00 €	
TOTAL	120 000,00 €	120 000,00 €

N°921 : MAISONS DES SOLIDARITES		CREDITS INSCRITS (1)
Article 2131 Acquisition ancien dispensaire des mines rue		
Denis Marissel	50 000,00 €	
TOTAL	50 000,00 €	50 000,00 €

N°922 : TRAVAUX DE RESTRUCUTRATION DU CENTRE VILLE		CREDITS INSCRITS (1)
Article 2151 Travaux de restructuration et d'extension du		
groupe scolaire rue du 8 mai 1945	152 000,00 €	
TOTAL	152 000,00 €	152 000,00 €

TOTAL DES OPERATIONS	322 000,00 €
----------------------	--------------

(1) après déduction des crédits restant disponibles

Total des opérations d'équipement : 511 800,00 €

### <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>: RECETTES

### L'autofinancement :

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et le montant des amortissements et provisions s'élèvent à la somme de 298 000 € . Il couvre le remboursement de la dette en capital ainsi qu'une partie des investissements. Le montant des ressources propres externes s'élève à 200 900 € (FCTVA : 198 900 € + Taxe d'aménagement : 2 000 €).

### Subventions d'équipement :

- Fonds de concours octroyé par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut : 19 023,06 € « travaux de modernisation des équipements d'éclairage public » ;
- Dotation d'investissement des communes en Politique de la Ville pour l'opération d'investissement suivante : « Extension du système de vidéoprotection urbaine » montant : 53 295,68 € ;
- Dotation d'investissement des communes en Politique de la Ville pour l'opération d'investissement suivante : « Acquisition de l'ancien dispensaire des mines sis rue Denis Marissel » montant : 28 890,00 €.

# Etat du personnel au 1er janvier 2025

L'effectif sur emploi permanent est composé de 21 femmes et de 11 hommes soit 32 agents, dont 13 à temps non complet.

L'effectif sur emploi non permanent est composé de 1 femme (temps non complet).

Cette note sera accessible sur le site internet de la ville.

Le Maire,

Jean-Paul RYCKELYNCK